



Déclaration Liminaire

Comité Social d'Administration de la PJJ du 30 janvier 2025

Madame la Présidente,

Ces premiers travaux du CSA 2025 ne démarrent pas sur les meilleurs augures. Le clivage politique actuel et les récents faits divers instrumentalisés accentuent, si cela était encore nécessaire, la vindicte et le regard biaisé sur la jeunesse qui ne serait que délinquante, violente, et trafiquante.

A l'ordre du jour figure la place de la PJJ dans la lutte contre le « narco trafic ». Soit, le politique l'impose. Mais nous tenons à vous rappeler, madame la Présidente, que vous n'êtes pas qu'une simple exécutante. Il est des périodes où l'histoire s'accélère, et impose des choix. Avez-vous l'audace de nous surprendre, juste avant votre départ que nous souhaitons toujours, en privilégiant l'aspect éducatif, la prévention et de la protection de l'enfance, plus qu'une répression aveugle, bien éloignée des réalités de terrain.

La CGTPJJ entend vous rappeler à la raison et si possible inverser la tendance prise ces dernières années en rappelant qu'un enfant qui « s'ancre » dans la délinquance est d'autant plus en danger, et que ce n'est pas en l'enfermant ou en le faisant côtoyer d'autres mineurs en proie au trafic dans des CEF pendant des mois sans les réinsérer que l'on proposera d'autres voies de sortie.

Les approximations inscrites dans votre note cette montre à quel point vous ne saisissez pas grand chose aux problématiques des mineurs, mais pire encore, à la réalité de vos équipes en milieu ouvert...

Vous souhaitez des remontées de chiffres des inter-régions, pour comparer à ceux du SID, mais à quel moment vous prenez conscience que vos services sont déjà submergés de mesures en attente, qui sont principalement des alternatives aux poursuites qui concernent des infractions à la législation sur les stupéfiants ! Bien sûr, pour cela il faudrait que le logiciel Parcours fonctionne, et surtout que vous soyez transparente pour communiquer les chiffres réels du désastre actuel ! Où allez-vous trouver les collègues pour effectuer ces nouvelles missions, alors que les équipes ainsi que l'encadrement de proximité surchauffent déjà ?

Garder des œillères et dire à vos professionnels ce qu'ils ont à faire est plus simple !

Notre analyse n'est pas la vôtre. Prenez plutôt conscience que c'est en imposant le CJPM à marche forcée et sans moyens supplémentaires que vous avez déstructuré le travail de fond du milieu ouvert, et n'attendez pas que les services réussissent à prolonger l'accompagnement après une alternative aux poursuites alors que les mêmes services n'arrivent déjà pas à les démarrer !

Encore une fois, vous vous comportez comme une exécutante du gouvernement, et non comme la garante de l'ensemble des missions de notre administration. Exiger une place en CEF comme seule solution d'accueil d'urgence pour les jeunes ancrés dans le trafic est la pire aberration que vous puissiez imaginer ! Cela dévoie le rôle de ces structures qui ont déjà des difficultés à proposer une alternative à l'incarcération efficace. Faites plutôt confiance à vos professionnels qui établiront avec le mineur et sa famille la meilleure solution de suivi.

En revanche, les lieux de placement sont à bout de souffle, et toutes les indications vont dans le sens de réduire le nombre de jeunes par structure d'accueil. Arrêtez le programme de création de CEF (quelque soit leur nom ou leur forme) et ré-ouvrez des foyers et des accueils diversifiés, il y a urgence !

Si l'appel à des partenariats rémunérateurs pourrait être intéressant pour les jeunes marginalisés, veuillez doter prioritairement et correctement les UEAJ et les MISp avec une juste application des droits des mineurs aux versements des ASP et la garantie de la couverture sociale.

Et surtout, pour finir, inutile de recruter des « chargés de missions », et programmer un énième « plan d'action ». Vous avez déjà bien assez de pain sur la planche avant de vous en aller : faire ce que vous n'avez pas fait jusque-là :

- écouter la souffrance des professionnels
- écouter les mises en gardes et propositions des organisations représentatives des personnels
- garantir des conditions de travail sécurisantes et efficaces
- adapter les moyens humains aux besoins des services.

En clair, rien ne va dans votre note, car si vous faisiez déjà ce que vous êtes censée garantir pour les professionnels et les jeunes de la PJJ, ces derniers auraient déjà bien davantage de chance de s'en sortir.